



## FORMULE TRIPLE ACTION

- **Action de débusquement** qui force les insectes cachés à sortir de leur gîte et à entrer en contact avec l'insecticide.
- **Action de choc**, détruisant tous les insectes débusqués, elle se produit dans les 10 minutes suivant le contact et l'ingestion du produit.

- **Action persistante**, assurant une protection de plusieurs semaines.

ACTO RAMPANTS contient deux pyrèthrinoides, qui agissent à très faible dose sur le système nerveux des insectes. A renouveler dès la réapparition d'insectes.

## MODE D'EMPLOI

Pour une pièce de 10 m<sup>2</sup>, agiter puis pulvériser les surfaces à traiter en tenant l'aérosol verticalement à 20 cm de distance. Pour un effet prolongé, pulvériser vers les surfaces à traiter l'aérosol verticalement à 20 cm de distance et se déplacer latéralement. Pulvériser 5 secondes par mètre linéaire. Quitter les lieux et aérer entre 10 à 20 min (jusqu'à disparition de l'odeur de citronnelle).

- Cafards, poissons d'argent, cloportes, scorpions, araignées : traiter le long des plinthes, tuyauteries, dessous d'évier, bouches de ventilation, à l'arrière des appareils ménagers et tous les lieux chauds et humides.

- Pucés, punaises : traiter avec soin les fentes des parquets et des murs, les sommiers, les matelas, les placards, derrière les meubles...

- Fourmis : traiter les lieux de passage habituels.

ACTO RAMPANTS peut être appliqué fenêtres ouvertes. Pour préserver l'effet persistant, ne pas laver les endroits traités. Protéger les aquariums pendant le traitement. Ne pas traiter les végétaux.

Type de préparation : aérosol (AE)  
insecticide (TP18)

Composition (en % m/m) :

Cyperméthrine (CAS n°52315-07-8) 0,25%

Tétraméthrine (CAS n° 7696-12-0) 0,12%

**RAMP 5** e3

SOJAM

2 Mail des Carclades - CS 20808 Cergy

96015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél. 01 34 02 46 60

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI



**DANGER**

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage.

Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.

N° de lot et date de péremption : voir indications sur l'emballage.



VOLUME NET : **600 ml**

**800**



18418

## Info utilisateurs

Les insectes rampants ont pour caractéristiques communes de se déplacer très rapidement, de vivre et se dissimuler dans les endroits sombres des habitations. La lutte consiste à déposer un film insecticide invisible, avec lequel les insectes vont entrer en contact durant leurs déplacements. Ils meurent rapidement par effet choc. Leurs larves issues des œufs seront éliminées dans les semaines qui suivent l'application grâce à la persistance d'action du produit. Pour assurer leur descendance, certains rampants (les blattes) pondent juste avant de mourir d'où l'intérêt d'utiliser un produit à action de choc et persistante.